STAFF
formations aux métiers techniques du spectacle

Formation continue
Sécurité

Inspection des ensembles démontables

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle continue en application de l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables*
Selon le Code du travail, nous concernent ici les articles suivants : art L6313-3 et L 6313-7

- **Prochaines sessions en 2027 : du 8 au 12 fev. / du 19 au 23 avril du 20 au 24 sept / du 15 au 19 nov.**
- **35 heures sur 5 jours**
- **2600 euros**
- **12 stagiaires**
- **Site de Carquefou (44)**

Formation agréée par SYNPASE SPECTACLE - ÉVÉNEMENT

Public visé

- Toutes personnes susceptibles de procéder à l'inspection d'un ensemble démontable cité

Niveau d'entrée

- Intermédiaire

Prérequis

- Aucun

Préacquis (connaissances recommandées)

- Les certificats de compétences IED sont accessibles aux personnes exerçant l'un ou plusieurs des métiers suivants : *Directeur technique ; Régisseur général ; Superviseur de chantier ; Métiers de la structure ; Métiers de l'accroche/levage (rigging) ; Métiers de l'échafaudage (scaffolding) ; Tout autre métier impliquant une approche des techniques mises en œuvre dans le spectacle vivant ou l'évènementiel.*

Objectifs de la formation

La formation préparant au certificat de compétences devra permettre aux stagiaires, dans l'objectif de garantir la sécurité des personnes, de préparer et réaliser l'inspection de l'un des quatre types d'ensemble démontable (ED) au regard des règles de montage permettant d'en garantir la stabilité et la solidité et, sur la base de cette inspection, établir un rapport assorti d'un avis motivé sur la mise en exploitation de la structure par le donneur d'ordre.

Les 3 types d'ensembles démontables proposés par STAFF
- 1. Podiums et scènes démontables ;
- 2. Poutres et grils techniques ;
- 3. Echafaudages, passerelles et tours régies.

Les compétences sont au nombre de quatre :
- Comprendre et analyser la demande de l'organisateur pour s'assurer qu'elle entre dans le champ de compétence du technicien, en mobilisant les ressources règlementaires et documentaires pertinentes.
- Rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'inspection pour obtenir les informations indispensables aux vérifications à réaliser, en s'assurant que les éléments fournis par l'organisateur sont suffisants et adaptés.
- Préparer l'inspection et contrôler la conformité du montage, en confrontant l'ensemble démontable aux plans de conception ainsi qu'aux règles de montage applicables et en réalisant un reportage photographique.
- Rédiger un rapport d'inspection à partir d'une trame à compléter et émettre un avis sur le montage, en s'appuyant sur les documents fournis et sur les ressources règlementaires, et en veillant à la clarté et à la complétude du rapport.

Moyens pédagogiques

Intervenant
Le ou les intervenants sont des professionnels du spectacle vivant. Ils ont une connaissance approfondie du terrain et une pratique pédagogique solide.
Formateur pressenti : Pascal GUINEL

Moyens techniques / matériels utilisés
- Textes réglementaires
- Dossiers techniques
- Ensembles démontables
- Casque, chaussures et gants (à prévoir par les stagiaires)
- Appareil photo numérique et ordinateur portable (à prévoir par les stagiaires)

Méthodes pédagogiques
- Cours en présentiel
- Étude collective
- Inspection individuelle des ED

Objectifs pédagogiques / Contenu

Partie théorique

· Présentation et analyse détaillée de l'arrêté du 25 juillet 2022 sur les ensembles démontables :
* Définitions & Champ d'application
* Catégorisation des ensembles démontables
* Règles encadrant le marquage et la traçabilité des pièces des ensembles démontables
* Règles encadrant la solidité et la stabilité des ensembles démontables
* Règles encadrant les techniques de montage des ensembles démontables
* Responsabilités respectives de l'organisateur et de l'installateur
* Champ d'intervention du technicien compétent chargé de l'inspection
* Documents techniques nécessaires à l'inspection
* Contenu du rapport d'inspection

· Présentation et analyse des autres dispositions réglementaires devant être prises en compte lors de l'inspection, principalement :
* Code de l'urbanisme (dispositions sur les déclarations préalables)
* Code de la construction et de l'habitation (dispositions ERP et ED)
* Règlement de sécurité incendie dans les ERP du 25 juin 1980
* Code du travail (règles de sécurité/prévention applicables au montage des ED)

· Présentation des documents de référence à valeur non-règlementaire devant être pris en compte lors de l'inspection (INRS, CARSAT…) :
* Recommandation R408 (montage/démontage et l'utilisation des échafaudages)
* Mémento de l'élingueur

· Questions-réponses et exercices d'application (Cas pratique/QCM)

Partie pratique pour les 3 ensembles démontables

· Rappel des objectifs d'une inspection (sécurité des personnes, respect des normes applicables et traçabilité de l'inspection)

· Présentation des étapes de préparation de l'inspection :
* Identifier les règles applicables au regard de la catégorie de l'ED, de son environnement, des techniques de montage utilisées, etc.
* Identifier le champ de l'intervention
* Constituer le dossier d'inspection en identifiant et réunissant les documents nécessaires au contrôle du bon montage de l'ED (abaques, notice technique, notes de calcul, avis sur modèle)

· Présentation de la méthode d'inspection :
* Vérification et analyse des documents constituant le dossier d'inspection
* Vérification et observation de l'ensemble démontable au regard notamment des points de vigilance spécifiques à chaque famille d'ensembles démontables
* Réalisation d'un reportage photographique permettant de figer dans le temps l'état de l'ensemble démontable au moment de la réalisation de l'inspection

Évaluation & suivi

✦ Evaluations : la formation pratique : mise en situation du candidat, qui doit procéder à une inspection et rédiger, sur la base de ses observations, un rapport d'inspection. C'est sur la base de ce rapport établi par le candidat que ses compétences seront évaluées.
✦ Un score minimum à atteindre est fixé pour chacune des compétences, exprimé en nombre de points. Les candidats qui obtiennent un score d'au moins 60% pour chacune des 4 compétences valide le certificat de compétences. Des sessions de rattrapage sont prévues.
✦ Remise d'une attestation de formation
✦ Émargement individuel pour la présence effective du stagiaire

Financement

✦ Possibilité d'être formé uniquement sur la partie théorique (devis sur demande)
✦ Possibilité de financement : auprès de votre OPCO (Afdas…), France Travail, financement personnel …
✦ Pour les salariés, se renseigner auprès de son employeur

STAFF
7 rue des petites industries 44470 CARQUEFOU
02 40 25 28 36

Nous contacter :
Service commercial : commercial@staff.asso.fr
Référent handicap : accompagnement@staff.asso.fr